

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 14 mai 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Marc Grivel, 1er Vice-Président Désignation d'un secrétaire de séance Appel nominal Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 9 avril 2018 Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président		(p. 6 (p. 6 (p. 6 (p. 6 (p. 12	5) 5) 6) 6)
N° CP-2018-2368	Charbonnières les Bains - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 13 chemin du Siroux et cession, à titre onéreux, aux consorts Peyre -	(p.)	6)
N° CP-2018-2369	Vaulx en Velin - Carré de Soie - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est (BUE) et cession, à titre onéreux, à la SA Holding Bricodeal -	(p.)	6)
N° CP-2018-2370	Collonges au Mont d'Or - Création d'une voie nouvelle (VN n° 5) dans le prolongement du chemin des écoliers - Autorisation de dépôt des déclarations préalables -	(p.)	6)
N° CP-2018-2371	Ecully - Chemin de Charbonnières - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux de confortement de talus -	(p.)	6)
N° CP-2018-2372	Maintenance, extension et évolution (avec fourniture et pose) de la signalétique des zones industrielles (ZI) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.)	6)
N° CP-2018-2373	Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales et de source à diodes à très basse consommation d'énergie pour la signalisation lumineuse - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.)	6)
N° CP-2018-2374	Travaux de peinture de supports de signalisation lumineuse - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p.)	6)
N° CP-2018-2375	Lyon 3° - Lyon 6° - Travaux de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p	8)
N° CP-2018-2376	Appel à projet pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Attribution de subventions d'équipement 2018 -	(p. :	9)
N° CP-2018-2377	Exercice 2018 - Budget principal et budget de l'assainissement - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2008 à 2016 -	(p. 12	2)
N° CP-2018-2378	Plan climat - Renouvellement de la certification Cit'ergie de la Métropole de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes -	(p. 12	2)
N° CP-2018-2379	Dardilly - Ecully - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Espaces naturels sensibles (ENS) - Politique de préservation et d'ouverture au public des espaces naturels - Zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) - Attribution de subventions d'équipement aux communes pour réaliser des acquisitions foncières -	(p. 12	2)

	Seance de la Commission permanente du 14 mai 2016	
N° CP-2018-2380	Fusion par absorption des associations Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Jeanne de Lestonnac et Chevreul au profit de l'association groupe scolaire Chevreul Lestonnac : transfert de la garantie d'emprunts accordée et subrogation des actes - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2200 du 26 février 2018 -	(p. 13)
N° CP-2018-2381	Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Banque Postale -	(p. 13)
N° CP-2018-2382	Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2383	Lyon 3° - Charly - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2384	Lyon 7° - Transfert de garanties d'emprunts à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône- Alpes accordées à la SA Batigère Sarel auprès du Crédit foncier de France (CFF) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2010-1463 du 8 mars 2010 -	(p. 13)
N° CP-2018-2385	Lyon 7° - Transfert de garanties d'emprunts à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône- Alpes accordées à la SA Batigère Sarel auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2010-1871 du 11 octobre 2010 -	(p. 13)
N° CP-2018-2386	Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2387	Lyon 8° - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public pour l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2388	Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia auprès de la Caisse d'épargne Hauts de France -	(p. 13)
N° CP-2018-2389	Lyon 9° - Saint Fons - Vénissieux - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2390	Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2391	Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2392	Villeurbanne - Feyzin - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 13)
N° CP-2018-2393	Assurance responsabilité civile générale - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations d'assurance responsabilité civile générale à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 13)
N° CP-2018-2394	Fournitures d'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange - Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -	(p. 15)
N° CP-2018-2395	Maintenance, dépannage et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -	(p. 15)
N° CP-2018-2396	Travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Lots n° 1 à 15 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux -	(p. 15)
N° CP-2018-2397	Plans de gestion de la ripisylve et du bois mort de cours d'eaux situés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 15)
N° CP-2018-2398	Enlèvement et transport de produits issus du réseau d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de services -	(p. 15)
N° CP-2018-2399	Dardilly - Canalisations d'assainissement en refoulement - Convention d'occupation traversées du domaine public de l'établissement SNCF Réseau à signer avec les établissements SNCF Réseau et SNCF - Retrait de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1084 du 12 septembre 2016 -	(p. 15)
N° CP-2018-2400	Prestations de balisage pour le service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Accord- cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offre ouvert - Autorisation de signer le marché -	(p. 6)
N° CP-2018-2401	Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -	(p. 16)
N° CP-2018-2402	Lyon 3° - Habitat et Logement social - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 73, 83 et 84 dans un immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan et appartenant aux consorts Merabet -	(p. 20)

N° CP-2018-2403	Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1068 et 1166 de la copropriété le Vivarais situés 33 boulevard Vivier Merle et appartenant à Mme Mireille Mattutzu -	(p. 20)
N° CP-2018-2404	Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jean Mermoz et appartenant à la Commune -	(p. 20)
N° CP-2018-2405	Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Château et appartenant à la société European Homes Promotion 2 -	(p. 20)
N° CP-2018-2406	Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Champlong et appartenant aux consorts Morateur -	(p. 20)
N° CP-2018-2407	Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin de Champlong et appartenant à M. Serge Bastoul -	(p. 20)
N° CP-2018-2408	Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin Ferrand et appartenant à la société en nom collectif (SNC) Saint-Didier -	(p. 20)
N° CP-2018-2409	Saint Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain agricole situées chemin de Saint Bonnet de Mure et appartenant à la Ville -	(p. 20)
N° CP-2018-2410	Saint Priest - Réserve foncière - Secteur Mi-Plaine - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située au 108 route de Grenoble et appartenant aux consorts Martini - Rétrocession par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) -	(p. 20)
N° CP-2018-2411	Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue de la Charrière et appartenant à M. Jean Fassion et aux copropriétaires de la parcelle cadastrée Al 123 -	(p. 20)
N° CP-2018-2412	Vaulx en Velin - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition du lot n° 3 de la copropriété située 4, 8 et 12 allée du Textile, appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Etains de Lyon - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Les Etains de Lyon pour une éviction commerciale -	(p. 20)
N° CP-2018-2413	Vaulx en Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 94 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à Mme Rolande Gutierrez -	(p. 20)
N° CP-2018-2414	Bron - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 5 bis rue Christian Lacouture -	(p. 20)
N° CP-2018-2415	Jonage - Voirie de proximité - Cession à titre onéreux à la Commune, suite à préemption avec préfinancement, d'un ensemble immobilier situé 19 rue de la République -	(p. 21)
N° CP-2018-2416	Lyon 3° - Développement urbain - Projet urbain Part-Dieu - Cession, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert, à SNCF Réseau pour la réalisation de la nouvelle voie ferrée dite voie L en gare de Lyon Part-Dieu -	(p. 21)
N° CP-2018-2417	Tassin la Demi Lune - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Tassin de Gaulle, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Georges Perret	(p. 21)
N° CP-2018-2418	Villeurbanne - Développement urbain - Cession suite à préemption avec préfinancement, à la Commune de Villeurbanne d'un local commercial et d'une cave situés 27 cours Tolstoi -	(p. 21)
N° CP-2018-2419	Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Cession, à titre onéreux, à Est Métropole habitat (EMH) d'une parcelle de terrain nu cadastrée BZ 98 p2 située 49 rue de la Soie -	(p. 21)
N° CP-2018-2420	Curis au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique, mettant à disposition du syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO), le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or, lieu-dit La Forêt et lieu-dit La Barre -	(p. 21)
N° CP-2018-2421	Ecully - Equipement Public - Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique mettant à disposition, de la Commune d'Ecully, d'un bâtiment à usage de gymnase et du plateau d'évolutions sportives situés rue Jean Rigaud -	(p. 21)
N° CP-2018-2422	Lyon 7° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 204 Grande rue de la Guillotière -	(p. 21)
N° CP-2018-2423	Pierre Bénite - Equipement Public - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'assainissement sur une parcelle située 96 boulevard de l'Europe et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône - Approbation d'une convention -	(p. 21)
N° CP-2018-2424	Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) -	(p. 21)

N° CP-2018-2425	Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er au 31 mars 2018 -	(p. 16)
N° CP-2018-2426	Mandat spécial accordé à Mmes les Conseillères Zorah Ait-Maten et Marylène Millet, Mme la Conseillère déléguée Nathalie Frier, M. le Conseiller délégué Pierre Hémon et M. le Conseiller Pierre-Alain Millet pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les lundi 23 et mardi 24 avril 2018 - Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône -	(p. 16)
N° CP-2018-2427	Lyon 3° - Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public d'un terrain bâti situé 44 rue Servient -	(p. 16)
N° CP-2018-2428	Caluire et Cuire - Lyon 7° - Neuville sur Saône - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et des demandes de permis de démolir -	(p. 16)
N° CP-2018-2429	Lyon 7° - Développement urbain - Parc Blandan - Autorisation donnée à la Ville de Lyon de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une crèche municipale dans le bâtiment 14 -	(p. 16)
N° CP-2018-2430	Lyon 7° - Autorisation donnée à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) Lyon de déposer une demande de permis de construire provisoire sur la parcelle cadastrée CD 192 située à l'angle de la rue Jean Baldassini et Georges Gouy -	(p. 16)
N° CP-2018-2431	Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence deuxième phase - Institution, à titre gratuit, de servitudes de tour d'échelle concernant des biens immobiliers dits bâtiment porche et ailes du bâtiment porche, situés rue Casimir Périer -	(p. 16)
N° CP-2018-2432	Lyon 2° - Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie et des installations d'extinction du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables -	(p. 16)
N° CP-2018-2433	Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subventions - Approbation de conventions de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2434	Décines Charpieu - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2435	Ecully - Contrat de ville métropolitain - Quartier les Sources-le Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention au Comité de gestion Sources-Pérollier - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2436	Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Contrat Quartiers Razes et Vignettes - Figuière - Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention à la Commune de Feyzin - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2437	Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention à la Commune de Fontaines sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2438	Givors - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Plaines - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2439	Grigny - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution d'une subvention à la Commune de Grigny - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2440	Lyon - Contrat de ville métropolitain - Quartiers La Duchère, Etats-Unis, Langlet Santy, Mermoz, Gerland, Pentes de la Croix-Rousse, le Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subventions - Approbation de conventions de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2441	Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Mathiolan et des Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subventions à la Commune de Meyzieu et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation de conventions de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2442	Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers de la Source et l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière -	(p. 17)
N° CP-2018-2443	Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 18)

N° CP-2018-2444	Location, montage d'échafaudages et maintenance sur calorifuges des équipements industriels de traitement de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud et de la station d'épuration de Pierre Bénite - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 19)
N° CP-2018-2445	Prestations de maintenance mécanique pour des équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 19)
N° CP-2018-2446	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 19)
N° CP-2018-2447	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets complémentaires aux déchèteries - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 19)
N° CP-2018-2448	Corbeilles de propreté - Licence d'exploitation de droits d'auteur et de modèles - Convention avec la société SERI -	(p. 19)
N° CP-2018-2449	Musée gallo-romain de Lyon - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et la Ville de Nyon (Suisse) -	(p. 19)
N° CP-2018-2450	Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat culturel avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -	(p. 19)

Présidence de monsieur Marc Grivel, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de M. le Président David Kimelfeld, momentanément empêché

Le lundi 14 mai 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 4 mai 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

M. LE PRESIDENT : J'ouvre cette réunion de Commission permanente, avec les quelques minutes qui vous auront permis d'échanger entre vous et de prendre place.

Donc, dans cette configuration, je vous propose de commencer cette réunion, s'il vous plaît, en l'absence, pour quelques instants, de notre Président David Kimelfeld qui s'est rendu avec certainement de nombreux collègues, aux obsèques de monsieur Jean-Pierre Flaconnèche. C'est ce qui explique l'éventuel retard mais pour autant, nous allons commencer cette réunion de Commission permanente.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés: MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés: M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Membres invités

Absents non excusés: MM. Devinaz, Gouverneyre, Lebuhotel et Mme Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

- M. Képénékian (pouvoir à Mme Peillon)
- Mme Geoffroy (pouvoir à M. Philip)
- M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Laurent)
- M. Le Faou (pouvoir à M. Bernard)
- Mme Picot (pouvoir à Mme Jannot)

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 9 avril 2018

M. LE PRESIDENT: Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 9 avril 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

- N° CP-2018-2368 Charbonnières les Bains Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 13 chemin du Siroux et cession, à titre onéreux, aux consorts Peyre Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2369 Vaulx en Velin Carré de Soie Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est (BUE) et cession, à titre onéreux, à la SA Holding Bricodeal Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2370 Collonges au Mont d'Or Création d'une voie nouvelle (VN n° 5) dans le prolongement du chemin des écoliers Autorisation de dépôt des déclarations préalables Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine espaces publics infrastructures -
- N° CP-2018-2371 Ecully Chemin de Charbonnières Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux de confortement de talus Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2372 Maintenance, extension et évolution (avec fourniture et pose) de la signalétique des zones industrielles (ZI) sur le territoire de la Métropole de Lyon Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2373 Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales et de source à diodes à très basse consommation d'énergie pour la signalisation lumineuse Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2374 Travaux de peinture de supports de signalisation lumineuse Accord-cadre à bons de commande Lancement d'une procédure adaptée Autorisation de signer l'accord-cadre Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction voirie, végétal et nettoiement -
- N° CP-2018-2400 Prestations de balisage pour le service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon Accordcadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offre ouvert - Autorisation de signer le marché -Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoiement -
- **M. LE PRESIDENT**: Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2368 à CP-2018-2374 et CP-2018-2400. Monsieur Abadie, vous avez la parole.
- M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, je présente aussi le dossier de monsieur Da Passano.

Le premier dossier n° CP-2018-2368 concerne la Commune de Charbonnières les Bains dans le cadre d'un projet de construction immobilière. La famille Peyre, propriétaire de la parcelle cadastrée AE 61 a chargé un géomètre de procéder à la division de cette parcelle. Lors de ce relevé, une discordance a été constatée entre la limite cadastrale et la limite de fait. En effet, le muret qui a été construit se trouve hors de la limite d'acquisition de l'époque et est situé sur le domaine public métropolitain.

Afin de régulariser cet état de fait, les consorts Peyre ont sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de l'emprise qui jouxte cette parcelle et qu'ils occupent actuellement sans titre. Plusieurs réseaux ont été identifiés et leur dévoiement sera donc à la charge des acquéreurs. L'ensemble des services a donné un avis favorable ; ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte est donc dispensé d'enquête publique.

Les acquéreurs ont accepté les conditions de cession, à savoir l'achat pour un montant global de 3 000 €, pour la superficie de 53 m² conforme à l'estimation de France domaine.

Le dossier n° CP-2018-2369 concerne le Carré de Soie à Vaulx en Velin. Dans le cadre de son développement, la SA Holding Bricodeal, a acquis un tènement indivis situé 118-128 avenue Franklin Roosevelt. Le projet est de conserver le bâtiment existant côté boulevard urbain est (BUE) et de créer un bâtiment neuf pour les besoins de sa société SIDER.

Ainsi, la SA Holding Bricodeal souhaite diviser le tènement précité en 2 lots, en accord avec la mission de Carré de Soie et la Mairie de Vaulx en Velin.

Dans ce contexte, la SA Holding Bricodeal a sollicité la Métropole pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise d'une surface de 1 201 m²à détacher. Plusieurs réseaux existent et leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services de la Métropole est favorable au déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, elle est donc dispensée d'enquête publique.

Et enfin, l'acquéreur a accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, à savoir l'acquisition au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant de 72 060 € pour 1 201 mètres carrés.

Le dossier suivant n° CP-2018-2370 concerne le centre de Collonges au Mont d'Or. Je rappelle que ce centre a connu un développement urbain important, au cours de ces dernières années. Dans ce contexte, le prolongement du chemin des Écoliers doit permettre ainsi d'optimiser la desserte du centre bourg existant et d'assurer ainsi une liaison entre les différents quartiers de Collonges au Mont d'Or.

Cet axe, a été identifié comme VN n° 5, et est inscrit en emplacement réservé (ER) de voirie métropolitain au plan local d'urbanisme (PLU) actuel.

Afin de permettre la réalisation des aménagements et de recréer un alignement de voirie, il va notamment être nécessaire de construire des murs de soutènement et de surmonter des clôtures. Ces travaux nécessitent des autorisations d'urbanisme et un dépôt de déclarations préalables en mairie.

Je rappelle les objectifs du projet :

- permettre la desserte du centre bourg,
- assurer une continuité et une sécurité des cheminements piétons,
- permettre la desserte des zones urbanisables situées en périphérie du centre bourg.

Par ailleurs, la création de cette voie nouvelle permettra ainsi d'envisager dans un second temps la requalification des voies existantes traversant le centre bourg, en retrouvant notamment des espaces dédiés aux modes actifs.

La topographie définitive de la voirie va nécessiter la réalisation de mur de soutènement et la pose de clôture, tant sur le domaine public que privé. Donc, il est nécessaire d'autoriser le dépôt en mairie de ces déclarations préalables.

Le dossier n° CP-2018-2371, dossier qui a fait beaucoup parler de lui, concerne la Commune d'Ecully. Le chemin de Charbonnières, situé sur la Commune d'Ecully, a connu, en novembre 2016, un éboulement d'un talus situé au-dessus de la voie sur environ 50 mètres. La sécurité des usagers n'étant plus garantie, il a été procédé à la fermeture de cette voirie, interdisant ainsi tout passage de véhicules et de piétons.

Depuis fin 2016, le report de trafic se fait sur d'autres voies principalement situées à Dardilly et à Charbonnières les Bains. Ces axes ne sont pas dimensionnés pour supporter un tel trafic. En parallèle, des études ont été menées pour trouver une solution technique, la plus rapide à mettre en oeuvre afin de pouvoir à nouveau rouvrir au plus tôt la voie, en garantissant la sécurité des usagers.

On rappelle que ce chemin de Charbonnières est situé en zone naturelle au plan local d'urbanisme (PLU) et fait partie du site "Vallon des Serres".

Afin de permettre la réouverture à la circulation de la voie dans des conditions de sécurité, la solution de confortement du talus retenue est la réalisation d'une paroi clouée sur 50 mètres. Cette solution évite ainsi tout abattage d'arbres et ne modifie pas l'assiette du domaine public.

Les procédures à mettre en oeuvre : les travaux se situent dans le site du Vallon des Serres. Ce site est en cours de classement depuis 2011, avec un avis favorable par le ministère de la transition écologique ; le Conseil d'Etat doit statuer sur ce classement en fin d'année. A ce titre, les travaux de création d'une paroi clouée faisant office de soutènement sont donc soumis à une autorisation d'urbanisme sous la forme d'une déclaration préalable, conformément à l'article R 421-11 c du code de l'urbanisme.

De plus, le site est situé en espace boisé classé. La solution qui a été choisie permet de limiter au maximum l'impact sur les arbres existants. Toutefois, l'élagage des arbres, rendu nécessaire pour la réalisation de la paroi clouée et notamment la sécurité du personnel des entreprises, est soumis à déclaration préalable selon l'article R 421-23 du code de l'urbanisme.

La mise en oeuvre de ces procédures doit faire l'objet d'une décision de la Commission permanente. La déclaration préalable de travaux sera déposée auprès de la Commune d'Ecully qui l'instruira en prenant l'avis du service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecture des bâtiments de France).

En ce qui concerne le dossier n° CP-2018-2372, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée relative aux marchés publics, pour l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, ayant pour objet la maintenance, l'extension et l'évolution de la signalétique des zones industrielles (ZI) sur le territoire de la Métropole.

Cet accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement de commande minimum de 116 000 € HT et maximum de 350 000 € HT, pouvant être reconduit sur 2 ans.

Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appels d'offres, lors de sa séance du 6 avril 2018, a choisi l'offre du candidat Atout Sign. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2373 concerne une procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre ayant pour objet la fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales et de source à diodes à très basse consommation d'énergie pour la signalisation lumineuse. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande et sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises. Il sera conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années.

Cet accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT.

Le présent accord-cadre intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre des clauses d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appels d'offres, lors de sa séance du 23 mars 2018, a choisi l'offre du candidat Sea Signalisation. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit contrat.

Le dossier n° CP-2018-2374 a pour objet le lancement d'une procédure adaptée en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de peinture de supports de signalisation lumineuse.

Ce présent marché s'inscrit dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée ferme de 2 ans. Celui-ci comporterait un engagement minimum de 87 500 € HT et maximum de 350 000 € HT.

Le présent accord-cadre à bons de commande intègrerait des conditions d'exécution à caractère social et prévoirait la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2400 concerne encore une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, pour des prestations de balisage pour le service voies rapides et tunnels de la Métropole.

Le présent marché serait un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années avec un engagement de commande minimum de 800 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Voilà monsieur le Président pour l'ensemble de mes dossiers.

M. LE PRESIDENT: Merci, pas de demandes d'éclaircissement ou des questions à poser, pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2018-2375 - Lyon 3° - Lyon 6° - Travaux de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard rapporte le dossier n° CP-2018-2375. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de travaux de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny. C'est une autorisation donnée au Président pour signer un avenant n° 1 à la suite des crues de janvier 2018, puisqu'il avait eu un précédent marché qui avait été accordé et qui avait été notifié le 3 août 2015. Il s'agit d'un avenant portant sur une somme que je qualifierai de relativement modeste de 3 108,05 € TTC.

Il est demandé l'autorisation de faire signer cet avenant à monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N° CP-2018-2376 - Appel à projet pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Attribution de subventions d'équipement 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Mme la Vice-Présidente Bouzerda rapporte le dossier n° CP-2018-2376. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, je vous remercie, dans le cadre de ce dossier, cela fait suite au schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) et à la délibération-cadre qui avait été votée en Conseil métropolitain pour accompagner l'hôtellerie et notamment aider à la rénovation.

Vous aviez déjà eu l'occasion en Commission permanente de valider un certain nombre de dossiers. Nous vous proposons, aujourd'hui, de retenir sur les 5 dossiers déposés, 4 dossiers de renouvellement d'hôtels et de leur allouer dans le cadre de cette délibération, un prix d'accompagnement. Je rappelle que l'objectif est de développer la qualité de l'offre et de permettre effectivement d'accompagner par la restructuration, la rénovation, les travaux qui permettent, à la fois, de soutenir les établissements mais aussi de permettre une gamme en lien avec les objectifs du schéma de développement de l'hébergement.

Aujourd'hui, cela s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 136 000 € que nous vous demandons d'accompagner 4 hôtels :

- l'hôtel Glob&Cecil,
- l'hôtel Le Patio des Terreaux,
- l'hôtel Le Lumière,
- l'hôtel Le Verdun.

Cela permet d'accompagner et de pousser ces acteurs économiques à effectuer des travaux de rénovation et de mise en accessibilité. Je vous remercie monsieur le 1er Vice-Président.

- **M. LE PRESIDENT :** Merci madame Bouzerda pour cette présentation. Ya-t-il des questions sur cette décision ? Pas d'opposition ?
- M. le Conseiller délégué BERNARD : J'en poserai bien des questions mais je préfère me retenir ! Vous connaissez ma qualité d'entrepreneur sur le monde de l'hébergement lyonnais. Donc, je me permets de ne pas rebondir sur cette décision que je conteste quelque peu quand même.
- M. LE PRESIDENT: La parole est libre et vous pouvez la prendre, il n'y a aucun souci en la matière.
- M. le Conseiller délégué BERNARD : C'est pour cela que je me suis autorisé de le dire sans "langue de bois".

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Si je comprends bien sur la Métropole, actuellement, on aide des hôtels à faire des travaux ! Cela me semble énorme ! Je suis très surprise de cette décision. Ce sont de grands hôtels !

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il ne s'agit pas de chaînes. L'objectif du schéma de développement est d'accompagner, à la fois, le développement du nombre d'hôtels mais c'est aussi les travaux de rénovation.

On a déjà eu, dans le cadre d'une précédente Commission permanente, à attribuer un certain nombre d'aides. C'est 136 000 € pour les 4 hôtels et non pas par hôtel. L'objectif est d'accompagner et alors, bien sûr, vu le nombre d'hôtels sur la Métropole de Lyon, on en accompagne très peu. Il y a des dossiers et des critères de sélection qu'on a eu l'occasion de voter par délibération du Conseil métropolitain.

La Commission permanente permet uniquement de sélectionner les lauréats dans le cadre d'un deuxième appel à candidatures, puisque nous avions déjà eu des candidatures et que nous n'avions pas attribué l'intégralité de l'offre. Là nous sommes sur une deuxième séquence. L'objectif est de pouvoir, dans le cadre d'une attractivité, dans le cadre de développement de salons ou dans le cadre de la politique qui est menée aujourd'hui pour attirer, d'avoir aussi une offre hôtelière en lien et en service avec ces démarches.

Nous ne faisons, aujourd'hui, qu'attribuer des prix sur des hôtels. Nous avions reçu 5 dossiers et 4 ont été retenus aujourd'hui sur cette deuxième séquence. C'est effectivement en lien avec le schéma de développement hôtelier dont nous nous sommes dotés et en lien avec la délibération qui a acté le principe de l'accompagnement d'un certain nombre d'hôtels dans le cadre de ces travaux.

Je rappelle que, pour certains d'entre eux, le Patio des Terreaux était un hôtel particulièrement vétuste, qu'il a fait l'objet d'un rachat et qu'il a été complètement rénové, au standard de l'offre différente et diverse souhaitée ; une offre peut être adaptée autant à l'individuel, qu'aux étudiants et qu'aux familles. Il s'agit vraiment de cet accompagnement et dans cet état d'esprit.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL: Quand je vois comment nous sommes restreints dans le domaine des affaires sociales, cela paraît incroyable de voter ce type de dossier. Je ne le vote pas et je m'abstiens.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Cette décision est le choix des lauréats, ce n'est pas le vote d'une décision. Vous l'avez voté cette décision et je rappelle qu'elle a été votée en 2017, de mémoire. Donc, là nous sommes dans le cadre du choix des lauréats. C'est cela qui est proposé à la Commission permanente aujourd'hui. Il ne faut pas se tromper de sujet!

- **M. NYS :** Sur le plan technique, cela a effectivement été acté dans le schéma de développement hôtelier et fait l'objet d'une délibération-cadre appliquée en l'espèce. C'était aussi une réponse à 2 éléments importants :
- le premier : l'ubérisation du marché hôtelier et donc l'accompagnement du tissu lyonnais, en particulier,
- le deuxième : c'est uniquement destiné vers les hôtels dits "particuliers", privés qui résistent à un phénomène de groupe qui est très fort aussi sur cette économie.

Je rappelle que c'est plafonné à 20 % des travaux et cela veut dire quand même que l'hôtel s'engage dans une campagne de rénovation et de réhabilitation très importante, pour être accompagné par la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Bien, je pense que cet échange est à noter au compte-rendu. Une opposition ?

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Je m'abstiens car j'entends bien que nous avons voté cette délibération. Cela m'a complètement échappé mais aujourd'hui, je trouve cela anormal. Je pense que c'est aux hôtels de prendre en charge leur rénovation. Où va-t-on ?

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Quels étaient les hôtels précédemment aidés en 2017 ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Alors, je n'ai pas toute la liste mais il y avait des hôtels plutôt métropolitains que lyonnais. Il s'agissait d'hôtels de ce type, indépendants.

Je rappelle que cela concourt à l'attractivité mais qu'aujourd'hui aussi, cela concourt aux taxes de séjour. Je le redis souvent parce que j'ai l'impression que c'est "déconnecté" comme débat. Mais quand nous souhaitons financer nos propres actions sociales, souvent il faut les financer avec l'argent récolté. Et ce sont des taxes sur les entreprises et il est aussi nécessaire d'avoir des entreprises au niveau qui fonctionnent et qui ont des clients.

Effectivement, aujourd'hui, il existe très peu de politiques d'aide directe. Si nous agissons, c'est aussi pour pousser certains hôtels à se mettre au niveau. Certains hôtels avaient des chambres fermées, faute effectivement de rénovation et qui s'ouvrent. Aujourd'hui, des hôtels répondent à une demande un peu spécifique pour nous, l'ubérisation : ce sont des hôtels qui sont en capacité d'accueillir autant des étudiants dans des chambres à 8 places, que des familles dans des appartements et que cela, c'est la manière aussi dont nous les poussons à changer de modèle, pour s'adapter à la demande. Il s'agit d'une demande qui n'est pas déconnectée ; c'est une demande des clients.

Alors, aider dans la limite de 20 %, est-ce que c'est trop? Pas trop? En tout cas, aujourd'hui, nous espérons avec l'ensemble des politiques et pas uniquement l'aide directe, parce que ce n'est pas cela qui déclenche les travaux. C'est plutôt toute cette politique menée autour de l'hôtellerie et d'accompagnement des acteurs et d'attractivité. C'est toute cette politique-là qui fait que quand on fait venir des personnes sur Lyon et sur la Métropole, il faut aussi être en capacité de les accueillir correctement et de les faire partir avec une image de l'hôtellerie qui est en phase avec les nouvelles attentes d'aujourd'hui.

Voilà, c'est dans ce cadre-là que nous avons, à la fois, voté la délibération-cadre et déjà arbitré des précédents dossiers. Donc, ce n'est pas quelque chose qui arrive aujourd'hui sur le sujet.

- **M.** LE PRESIDENT : Oui je vais donner la parole mais j'insiste sur le fait que nous mettrons la réponse très précise sur les hôtels au compte-rendu.
- M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président, je rebondis parce que lorsque effectivement vous nous dites que c'est pour aider l'hôtellerie indépendante, je préfère que l'on donne des moyens financiers pour lutter contre les plateformes collaboratives. Aujourd'hui, même si elles versent 0,53 € de taxe de séjour, cela représente rien du tout mais c'est plus d'1 M€ de recettes de TVA perdu par l'Etat, 657 000 € de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perdus pour les collectivités locales et 1,3 M€ de charges sociales qui ne sont pas payées sur cette activité des plateformes collaboratives.

Donc, je veux bien que nous nous réjouissions d'avoir reçu un chèque de 137 000 € de taxe de séjour mais je dirais que c'est même scandaleux que nous puissions mettre cela en comparaison par rapport à ce que l'Etat a perdu, à savoir plus d'1 M € de TVA, 675 000 € pour la CVAE, 315 000 € pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et près de 2,8 M€ pour les charges sociales.

Alors, vous voyez quand on me parle de plateformes collaboratives qui paient les taxes de séjour à 0,53 €, cela me fait sourire et me fait hurler parce qu'aujourd'hui, la taxe de séjour minimum, y compris sur les hôtels 1 étoile, est de 0,60 €, encore moins que les hôtels 1 étoile. Donc, il faudrait peut-être qu'on remette un peu d'ordre dans cette activité économique qui, aujourd'hui, est en train de perdre des emplois et qui subit pleinement cette concurrence déloyale que sont les plateformes Airbnb et Abritel.

Voilà, vous m'avez donné l'occasion de "sortir de mes gonds", je vous en remercie.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Tu as participé avec nous au niveau de la Métropole.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Faux, je n'ai jamais été invité à la commission !

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Tu as participé à la mise en oeuvre du fichier, à la mise en oeuvre de la réglementation à notre niveau dans le cadre de notre règlement. Et aujourd'hui, c'est ce que nous faisons au niveau de la Métropole de Lyon pour Airbnb et les plateformes, en rappelant que nous ne sommes pas dans des obstructions systématiques. D'abord, nous ne sommes pas législateurs et nous n'allons pas changer la loi à la Métropole de Lyon.

Par contre, sur nos obligations, sur l'équilibre que nous maintenons, nous avons mis en oeuvre des mesures qui sont satisfaisantes. Tu le reconnaissais quand même !

Après, s'il y a eu un "couac" et que tu n'as pas été associé à une réunion ou à une conférence de presse, je m'en excuse au nom de la Métropole. Toujours est-il que les mesures ont été mises en oeuvre et qu'aujourd'hui, l'offre est équilibrée autant au niveau des hôteliers et qu'au niveau des attentes des clients.

Faire semblant de croire qu'il n'y a pas d'utilisation même par l'ensemble des lyonnais métropolitains étrangers d'Uber, ce serait se voiler la face.

Aujourd'hui, quand la Métropole accueille des salons importants comme le Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA), je suis désolée mais l'offre d'hôtellerie est insuffisante pour accueillir. Tout l'objet pour nous, c'est de neutraliser la concurrence déloyale, faire en sorte que lorsqu'on loue son logement, parce qu'il est possible de le louer moins de 4 mois par an, c'est dans le cadre la plateforme collaborative. Au-delà, il s'agit de la professionnalisation d'un appartement ; c'est là que la Métropole régule et qu'elle met en oeuvre des garde-fous et de la réglementation. C'est ce qui a d'ailleurs été voté à la Métropole de Lyon et à la Ville de Lyon.

- **M. le Conseiller délégué BERNARD**: 120 jours de nuitées par an, cela fait le tiers de l'année. Je crois qu'il faut faire attention à ce qu'on dit parce que là, au contraire, on est en train d'entretenir une économie souterraine qui, aujourd'hui, va nous pénaliser fortement dans les années à venir. Il y a exactement 11 500 chambres d'inscrites sur Airbnb et Abritel *intra muros* alors qu'il n'y a que 8 500 chambres *intra muros* en hôtellerie traditionnelle. Je crois que quand il faut parler, il faut parler avec des chiffres sérieux.
- **M.** LE PRESIDENT: Bien! Toutes nos réunions permettent des débats; la preuve c'est qu'il vient d'en avoir un. Mais je précise aussi que ces débats à cette hauteur-là, avec ce type d'échange assez fondamental sur des orientations, il est aussi préférable qu'ils se passent dans les réunions de commission thématique *ad'hoc* ou dans les groupes de travail. En tout cas, il est clair qu'il fallait que les choses soient dites et je souhaite pour le Président intérimaire que je suis, que ce soit retranscrit avec beaucoup de précisions dans notre compte-rendu de la séance du jour. Merci en tout cas.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA: Je saisis la "balle au bond" pour un sujet qui n'a rien à voir avec l'hôtellerie mais j'ai entendu qu'il y avait des fonds à la Métropole pour aider l'accessibilité des hôtels, tant mieux!

Je voulais juste vous dire qu'à Poleymieux au Mont d'Or, il existe un musée qui s'appelle le musée Ampère. Ampère étant un personnage connu mondialement, il peut faire partie, lui aussi, du rayonnement de la Métropole. Mais ce musée n'a pas un centime pour permettre l'accessibilité des handicapés. Donc, si vous avez la possibilité d'ouvrir des portes à la Métropole, je ne sais pas comment, mais ce serait particulièrement intéressant de bénéficier d'aide pour l'accessibilité des handicapés pour le musée de Poleymieux au Mont d'Or. Merci.

M. LE PRESIDENT: Ceci étant dit, cela me va très bien. Cela me fait une excellente liaison avec la prochaine décision sous la responsabilité de notre "grand argentier" Richard Brumm. Je vais lui passer la parole. Mais pour ce qui concerne le dossier n° CP-2018-2376, avec le débat qui a eu lieu, nous avons enregistré un certain nombre d'oppositions, mais globalement et majoritairement, cette décision est adoptée.

Je passe maintenant la parole à monsieur Richard Brumm

Adopté, madame Rabatel s'étant abstenue et monsieur Bernard n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur: Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2018-2377 - Exercice 2018 - Budget principal et budget de l'assainissement - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2008 à 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : M. le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2018-2377. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une décision qui "n'apporte pas d'eau au moulin" de la discussion et qui enlève un peu d'argent à la Métropole. Nous avons été saisis par la Trésorerie de Lyon municipale et Métropole de Lyon de la nécessité de dresser un état des créances irrécouvrables au budget principal et au budget de l'assainissement. Cela ne porte pas sur des sommes importantes mais entre 2008 et 2016, il s'agit tout de même d'une somme de 89 147,90 € qui nous ne recouvrerons certainement pas, même si les poursuites peuvent, nonobstant la décision que nous prenons, perpétuer.

Alors, j'indique simplement que ces recettes irrécouvrables ont trait essentiellement, pour les particuliers, à des surendettements et pour les entreprises, à des opérations de liquidations judiciaires.

M. LE PRESIDENT: Très bien, merci. Des éclaircissements, des questions sur ce sujet ? Pas d'opposition?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRESIDENT: Je repasse, bien sûr, la parole et le pouvoir au Président de séance, notre Président.

Présidence de monsieur le Président David Kimelfeld

M. LE PRESIDENT : Toutes nos excuses, nous étions quelques-uns absents pour assister aux obsèques de Jean-Pierre Flaconnèche. Et nous aurons l'occasion de lui rendre hommage lors du prochain Conseil.

N° CP-2018-2378 - Plan climat - Renouvellement de la certification Cit'ergie de la Métropole de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2018-2379 - Dardilly - Ecully - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Espaces naturels sensibles (ENS) - Politique de préservation et d'ouverture au public des espaces naturels - Zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) - Attribution de subventions d'équipement aux communes pour réaliser des acquisitions foncières - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT: Monsieur le Vice-Président Charles rapporte les dossiers n° CP-2018-2378 et CP-2018-2379. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° CP-2018-2378 a trait au label Cit'ergie dont j'ai déjà parlé ici. Il s'agit de vous autoriser à solliciter auprès de l'ADEME une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 31 200 €, dans le cadre du renouvellement de la certification Cit'ergie.

Pour rappel, le label Cit'ergie est la déclinaison française du label European Energy Award (EEA) qui est le label le plus crédible au niveau européen et qui nous permet de nous étalonner et de voir nos forces et nos faiblesses dans notre stratégie énergie climat et nous permet ensuite de faire des progrès, là où nous sommes les moins bons. Il s'agit pour cette décision, l'ADEME finançant la moitié du coût de Cit'ergie, de nous nous autoriser à demander une subvention.

La deuxième décision a trait à notre stratégie "projets nature", dans le cadre des espaces naturels sensibles. Il s'agit de subventions aux Communes de :

- Rochetaillée sur Saône, pour un montant de 3 634,50 €,
- Fleurieu sur Saône, pour un montant de 597 €,
- Dardilly, pour un montant de 13 836,50 €,
- Ecully, pour un montant de 4 286 €.

L'objet est l'acquisition de parcelles au sein d'espaces naturels sensibles pour les ouvertures au public et ainsi permettre une meilleure continuité des trajets piétons.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions d'usage des parcelles qui ont été acquises dans le cadre de notre stratégie d'ouverture des ENS et des projets nature. C'est à la fois préservé et ouvert au public

M. LE PRESIDENT: Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

- N° CP-2018-2380 Fusion par absorption des associations Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Jeanne de Lestonnac et Chevreul au profit de l'association groupe scolaire Chevreul Lestonnac : transfert de la garantie d'emprunts accordée et subrogation des actes Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2200 du 26 février 2018 Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2381 Caluire et Cuire Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Banque Postale Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2382 Lyon 3° Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2383 Lyon 3° Charly Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2384 Lyon 7° Transfert de garanties d'emprunts à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes accordées à la SA Batigère Sarel auprès du Crédit foncier de France (CFF) Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2010-1463 du 8 mars 2010 Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2385 Lyon 7° Transfert de garanties d'emprunts à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes accordées à la SA Batigère Sarel auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2010-1871 du 11 octobre 2010 Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2386 Lyon 8° Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2387 Lyon 8° Garantie d'emprunt accordée à l'Office public pour l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2388 Lyon 9° Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia auprès de la Caisse d'épargne Hauts de France Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2389 Lyon 9° Saint Fons Vénissieux Lyon 2° Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2390 Oullins Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2391 Villeurbanne Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2392 Villeurbanne Feyzin Caluire et Cuire Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Direction générale déléguée aux territoires et partenariats Direction de l'évaluation et de la performance -
- N° CP-2018-2393 Assurance responsabilité civile générale Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations d'assurance responsabilité civile générale à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert Direction générale déléguée aux ressources Service finances, achats, ressources -
- **M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2380 à CP-2018-2393. Monsieur Claisse, vous avez la parole.
- **M. le Vice-Président CLAISSE**, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai 13 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter, 3 décisions modificatives et 10 décisions de nouvelles garanties relatives à 1 138 logements, pour un montant d'encours supplémentaire de 33 465 975 €.

Je commence par les 3 décisions modificatives :

- le dossier n° CP-2018-2380 est au profit des Associations Ecole Chevreul et Jeanne de Lestonnac. La Métropole de Lyon est garante du prêt souscrit par cette association, à hauteur de 90 % et non de 100 %, tel que cela avait été mentionné lors de la décision n° CP-2018-2200 de la Commission permanente du 26 février dernier. Le montant garanti est désormais de 1 074 213,70 €.
- les 2 décisions modificatives suivantes concernent des transferts de propriétés de la SA d'HLM Batigère Sarel et à la SA Batigère Rhône-Alpes, pour un transfert de 33 logements pour le dossier n° CP-2018-2384 et un montant en garantie de 4 116 310 € et de 17 logements pour le dossier n° CP-2018-2385 et un montant garanti de 1 420 729 €.

Je poursuis par les 10 nouvelles demandes de garanties d'emprunts :

Le dossier n° CP-2018-2381 est au profit de Vilogia pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements situé 29 chemin du Fond-Rose à Caluire et Cuire, pour un montant garanti de 431 208 €,

Le dossier suivant n° CP-2018-2382 est au profit de la SA d'HLM Adoma pour la réhabilitation de 262 logements situés 148 avenue Félix Faure à Lyon 3°, pour un montant garanti de 2 727 294 €,

Le dossier suivant n° CP-2018-2383 est au bénéfice de la SA d'HLM Cité nouvelle pour 2 opérations : l'acquisitionamélioration d'un logement situé 104-108 rue Mazenod à Lyon 3° et l'acquisition en VEFA de 12 logements situés rue de la Brosse à Charly, pour un montant garanti de 1 373 600 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2386 au profit de l'OPH de l'Ain Dynacité envisage l'acquisition en VEFA de 88 logements situé zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins à Lyon 8°, pour un montant garanti de 9 458 970 €

Le dossier suivant n° CP-2018-2387 est au profit l'Office public pour l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) pour la construction d'une résidence pour personne à mobilité réduite comprenant 22 logements situés 111 route de Surville à Lyon 8°, pour un montant garanti de 1 302 797 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2388 est au bénéfice d'HLM Vilogia pour l'acquisition-amélioration de 108 logements situés 145-155 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°. Le montant garanti est de 5 846 946 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2389 est au profit de la SA d'HLM Alliade habitat pour diverses opérations : l'acquisition-amélioration de 10 logements situés 67 rue Smith à Lyon 2°, la réhabilitation de 170 logements situés 2 place de Paris à Lyon 9°, de 119 logements situés 30/32 rue Chassagnon à Saint Fons et de 83 logements situés 2 boulevard Joliot Curie à Vénissieux et de 216 logements situés 36 à 52 avenue Viviani à Vénissieux également. Le montant total garanti est de 8 168 071 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2390 est au profit de la SA d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée pour la construction de 16 logements situés 5 rue Ampère à Oullins. Le montant garanti est de 1 124 564 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2391 est au bénéfice de la SAEM SEMCODA pour l'acquisition d'un logement situé 5 rue des deux Frères à Villeurbanne. Le montant garanti est de 81 855 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2392 est au profit de la SA d'HLM Vilogia envisage les acquisitions en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements situés 95 route de Genas à Villeurbanne, de 9 logements situés 30 rue du Dauphiné à Feyzin, de 5 logements situés 29 chemin de Fond Rose à Caluire et Cuire. Le montant garanti est de 2 950 670 €.

Et je termine par le dernier dossier n° CP-2018-2393 par lequel il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à signer l'accord-cadre pour des prestations d'assurance responsabilité civile générale et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE - AXA IARD France pour un montant annuel de 812 136 € pour une durée ferme d'un reconductible de façon expresse 3 fois une année. Voilà j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT: Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Béatrice VESSILLER, membre du conseil d'administration de Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2384 et CP-2018-2385 (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2387, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2389 (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

- N° CP-2018-2394 Fournitures d'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- N° CP-2018-2395 Maintenance, dépannage et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- N° CP-2018-2396 Travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement Lots n° 1 à 15 Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert Autorisation de signer les marchés de travaux Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- N° CP-2018-2397 Plans de gestion de la ripisylve et du bois mort de cours d'eaux situés sur le territoire de la Métropole de Lyon Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- N° CP-2018-2398 Enlèvement et transport de produits issus du réseau d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement 2 lots Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert Autorisation de signer l'accord-cadre de services Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- N° CP-2018-2399 Dardilly Canalisations d'assainissement en refoulement Convention d'occupation traversées du domaine public de l'établissement SNCF Réseau à signer avec les établissements SNCF Réseau et SNCF Retrait de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1084 du 12 septembre 2016 Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction eau et déchets eau -
- **M. LE PRESIDENT**: Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2394 à CP-2018-2399. Monsieur Colin, vous avez la parole.
- M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2394 concerne la fourniture d'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange, avec l'autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, pour un montant minimum de 130 000 € HT et maximum de 520 000 € HT pour 4 ans.

Le dossier n° CP-2018-2395 concerne la maintenance, dépannage et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement avec lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert avec l'autorisation de signer l'accordcadre à bons de commande. Le marché durera 4 ans pour un montant minimum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, pour à durée ferme de l'accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2396 concerne des travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement. Il fait l'objet de 15 lots avec lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, avec autorisation de signer les marchés de travaux. Le montant total des 15 lots fera un montant de 27 400 000 € HT pour une durée de 4 ans. Il sera conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles 2 ans.

Le dossier n° CP-2018-2397 concerne les plans de gestion de la ripisylve et du bois mort de cours d'eaux situés sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec l'autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. L'accord-cadre comporte un engagement de commande minimum de 50 000 € HT et maximum de 150 000 € HT, pour la durée ferme de l'accord-cadre. La commission d'appel d'offres propose l'entreprise Concept Cours d'Eau.

Le dossier n° CP-2018-2398 concerne l'enlèvement et le transport de produits issus du réseau d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement. Il fait l'objet de 2 lots, avec le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, avec l'autorisation de signer l'accord-cadre. Les 2 lots sont la rive droite et la rive gauche de la Saône pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années, pour un montant minimum pour les 2 lots 400 00 € HT et maximum de 1 600 000 €.

Le dernier dossier n° CP-2018-2399 concerne la Commune de Dardilly pour les canalisations d'assainissement en refoulement. Il s'agit d'une convention d'occupation qui avait été signée avec les établissements SNCF Réseau et SNCF. Il fait l'objet d'un retrait de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1084 du 12 septembre 2016. Il n'y a plus lieu maintenant que cette décision soit mise en place et les faibles dépenses seront imputées au chapitre correspondant. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur le Vice-Président Colin, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

- N° CP-2018-2401 Collèges publics Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation Direction de l'éducation -
- M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2018-2401. Monsieur Desbos, vous avez la parole.
- M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, monsieur le Président, ce dossier concerne la désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges. Le collège concerné est le collège Molière dans le 3° arrondissement de Lyon. C'est monsieur Hakim Khelaifia, animateur à la MJC de Monplaisir qui est désigné comme personnalité qualifiée, avec un avis favorable de la commission. Merci monsieur le Président.
- M. LE PRESIDENT: Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

- N° CP-2018-2425 Compte-rendu des déplacements autorisés des élus Période du 1er au 31 mars 2018 Direction générale déléguée aux ressources Direction des assemblées et de la vie de l'institution -
- N° CP-2018-2426 Mandat spécial accordé à Mmes les Conseillères Zorah Ait-Maten et Marylène Millet, Mme la Conseillère déléguée Nathalie Frier, M. le Conseiller délégué Pierre Hémon et M. le Conseiller Pierre-Alain Millet pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les lundi 23 et mardi 24 avril 2018 Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône Direction générale déléguée aux ressources Direction des assemblées et de la vie de l'institution -
- N° CP-2018-2427 Lyon 3° Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public d'un terrain bâti situé 44 rue Servient Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2018-2428 Caluire et Cuire Lyon 7° Neuville sur Saône Tassin la Demi Lune Vaulx en Velin Villeurbanne Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et des demandes de permis de démolir Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2018-2429 Lyon 7° Développement urbain Parc Blandan Autorisation donnée à la Ville de Lyon de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une crèche municipale dans le bâtiment 14 Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2018-2430 Lyon 7° Autorisation donnée à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) Lyon de déposer une demande de permis de construire provisoire sur la parcelle cadastrée CD 192 située à l'angle de la rue Jean Baldassini et Georges Gouy Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2018-2431 Lyon 2° Développement urbain Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence deuxième phase Institution, à titre gratuit, de servitudes de tour d'échelle concernant des biens immobiliers dits bâtiment porche et ailes du bâtiment porche, situés rue Casimir Périer Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2018-2432 Lyon 2° Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie et des installations d'extinction du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables Direction générale déléguée aux ressources Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- **M. LE PRESIDENT**: Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2425 à CP-208-2432. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.
- **M.** le Vice-Président KABALO, rapporteur : Oui, merci monsieur le Président, chers collègues, les dossiers n° CP-2018-2425 et CP-2018-2426 prennent acte des déplacements opérés par nos collègues dans le cadre de leurs délégations sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018 et également une mission spéciale accordée à nos collègues pour un déplacement à Auschwitz dans le cadre d'un voyage de mémoire organisé conjointement avec le Département du Rhône. Ce déplacement s'est déroulé le 23 et 24 avril 2018.

Dans le dossier n° CP-2018-2427, il nous est demandé d'approuver la désaffectation d'un terrain bâti situé 44 rue Servient et le déplacement du domaine public à l'issue des procédures de désaffectation et de déclassement du domaine public, ce tènement réintégrera le domaine privé de la Métropole et pourra éventuellement être cédé.

Le dossier n° CP-2018-2428 concerne les Communes de Caluire et Cuire, Lyon 7°, Neuville sur Saône, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Il s'agit d'une autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et des demandes de permis de démolir. Toutes ces opérations ont pour but de permettre plusieurs réalisations pour la voirie, des pistes cyclables, des zones d'aménagement concerté (ZAC) ou autres opérations de terrassement.

Les dossiers n° CP-2018-2429 et n° CP-2018-2430 concernent la Commune de Lyon 7°: il s'agit d'autoriser, d'une part, la Ville de Lyon à déposer une demande de permis pour réaliser une crèche municipale dans le bâtiment 14 du parc Blandan et d'autre part, d'autoriser l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) Lyon de déposer une demande de permis de construire provisoire, pour une période de 22 mois, pour un projet de 4 salles de classes et 3 salles de travaux pratiques, le tout pour une surface de 380 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2018-2431 à Lyon 2°, ZAC Confluence deuxième phase, concerne l'institution, à titre gratuit, de servitudes de tour d'échelle concernant des biens immobiliers situés rue Casimir Périer.

Le dernier dossier n° CP-2018-2432 à Lyon 2°, concerne le Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) pour l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie, avec un montant minimum de 31 200 € TTC et maximum de 163 200 € TTC.

M. LE PRESIDENT: Merci monsieur Kabalo, pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

- N° CP-2018-2433 Bron Contrat de ville métropolitain Quartiers Parilly et Terraillon Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution de subventions Approbation de conventions de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2434 Décines Charpieu Contrat de ville métropolitain Quartier du Prainet Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2435 Ecully Contrat de ville métropolitain Quartier les Sources-le Pérollier Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention au Comité de gestion Sources-Pérollier Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2436 Feyzin Contrat de ville métropolitain Contrat Quartiers Razes et Vignettes Figuière Maures Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention à la Commune de Feyzin Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2437 Fontaines sur Saône Contrat de ville métropolitain Quartiers des Marronniers Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention à la Commune de Fontaines sur Saône Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2438 Givors Contrat de ville métropolitain Quartier des Plaines Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2439 Grigny Contrat de ville métropolitain Quartier du Vallon Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution d'une subvention à la Commune de Grigny Approbation d'une convention de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2440 Lyon Contrat de ville métropolitain Quartiers La Duchère, Etats-Unis, Langlet Santy, Mermoz, Gerland, Pentes de la Croix-Rousse, le Vergoin Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution de subventions Approbation de conventions de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -
- N° CP-2018-2441 Meyzieu Contrat de ville métropolitain Quartiers du Mathiolan et des Plantées Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Programmation 2018 Attribution de subventions à la Commune de Meyzieu et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat Approbation de conventions de participation financière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Pilotage urbain politique de la ville -

N° CP-2018-2442 - Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers de la Source et l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : M. le Vice-Président Képénékian rapporte les dossiers n° CP-2018-2433 à CP-2018-2442. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, ces 10 dossiers concernent la gestion sociale et urbaine de proximité.

Cela fait l'objet de 10 premières conventions sur les 19 et au mois de juin, nous présenterons les 9 suivantes en complément de cette première partie.

La qualité du cadre de vie est au coeur des attentes des habitants et elle est, pour nous, un enjeu central de la politique de la ville, inscrit comme tel dans le contrat métropolitain signé le 2 juillet 2015. Les conventions locales d'application signées avec les communes pour chacun des quartiers QPV et QVA sont notre ligne de conduite.

Donc, nous avons bien travaillé sur ces dossiers. L'ensemble, je vous le rappelle, représente 7 M€ avec un financement de la Métropole de 1,400 M€. C'est la reconduction du budget inscrit en 2018. Une centaine d'actions sont mises en oeuvre selon un principe de co-financement défini pour chaque action entre l'Etat, la Région et la Commune, sachant, je le rappelle ici, que l'Etat et la Région sont plutôt en train de se retirer.

Pour nous, cela reste une préoccupation et je voudrais dire ici que la répartition de l'enveloppe globale entre les territoires hérités du Grand Lyon n'a pas fait l'objet d'une critérisation depuis la création de la Métropole et donc de renégociation avec les communes. Nous avons engagé un processus d'échanges en concertation avec chacune des communes et je pense que nous y verrons plus clair à la fin de l'année.

Des ajustements sont apportés chaque année pour s'approcher au mieux des besoins et éviter de raisonner en enveloppe par commune. Il s'agit, en effet, de répondre aux difficultés de vie quotidienne, de gestion rencontrée dans les différents quartiers naturellement fluctuant d'une année sur l'autre, sachant -Richard Brumm pourrait nous le rappeler- que la contrainte budgétaire fait qu'on ne pourra pas être en expansion dans ce domaine mais néanmoins, vigilants.

Voilà, je vous propose ces 10 premiers dossiers qui concernent les communes que vous avez sous les yeux et je ne vais pas toutes vous les énoncer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT: Merci monsieur Képénékian, y-a-t-il des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux vote des dossiers n° CP-2018-2433 et CP-2018-2438, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2440 et CP-2018-2441, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2440 et CP-2018-2441, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- Mme Virginie POULAIN, (pouvoir à Marc Grivel) membre du conseil d'administration de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2440 (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° CP-2018-2443 - Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

- M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2018-2443. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.
- **M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une seule décision pour cette Commission permanente. Il s'agit de la requalification de la promenade Moncey et en l'occurrence une autorisation est sollicitée afin de déposer une demande de permis d'aménager. Il vous est demandé d'approuver cette demande de permis d'aménager pour l'opération de requalification de la promenade Moncey à Lyon 3°.
- M. LE PRESIDENT: Merci, pas de demande d'intervention? Pas d'opposition?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2018-2444 - Location, montage d'échafaudages et maintenance sur calorifuges des équipements industriels de traitement de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud et de la station d'épuration de Pierre Bénite - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2445 - Prestations de maintenance mécanique pour des équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2446 - Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2447 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets complémentaires aux déchèteries - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2448 - Corbeilles de propreté - Licence d'exploitation de droits d'auteur et de modèles - Convention avec la société SERI - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT: M. le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2018-2444 à CP-2018-2448. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Oui, monsieur le Président, le dossier n° CP-2018-2444 concerne la maintenance pour les équipements industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud mais aussi la station d'épuration de Pierre Bénite qui a 2 lots après un appel d'offres, avec l'autorisation de monsieur le Président pour signer les marchés.

Le dossier n° CP-2018-2445 concerne les prestations de maintenance mécanique pour des équipements de l'UTVE Lyon-Sud, avec 4 lots et l'autorisation de signer les marchés à la suite de l'appel d'offres ouvert.

Le dossier n° CP-2018-2446 concerne la collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon, avec 2 lots là aussi et une autorisation pour le Président de signer les accordscadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le dossier n° CP-2018-2447 concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets complémentaires aux déchèteries. Alors, il s'agit en fait de réflexion pour la mise en place et l'accompagnement de collecte en apport volontaire sur le domaine privé des bailleurs et sur le suivi de cette affaire. C'est là aussi un appel d'offres qui a sélectionné un groupement d'entreprises avec l'autorisation pour le Président de signer l'accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2448 concerne les corbeilles de propreté. Nous avons besoin d'avoir une licence d'exploitation de droits d'auteur et de modèles, donnée par la société qui avait fait initialement ces corbeilles, pour qu'on puisse continuer à les utiliser, quel que soit l'affectataire et donc c'est l'autorisation pour le Président de conclure une convention avec la société SERI, pour que les droits d'auteur et de modèle appartiennent à la Métropole.

M. LE PRESIDENT: Est ce qu'il y des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2018-2449 - Musée gallo-romain de Lyon - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et la Ville de Nyon (Suisse) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2018-2450 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat culturel avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2018-2449 et CP-2018-2450. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur: Monsieur le Président, mes chers collègues, les 2 décisions proposent chacune des conventions de partenariat culturelles entre la Métropole et Lugdunum musée, l'une, avec la Ville de Nyon et la seconde avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

La décision n° CP-2018-2449 est celle avec la Ville de Nyon. Elle fait référence à l'exposition qu'accueillera le musée cet automne, consacrée aux jeux dans l'Antiquité. La convention de partenariat va permettre d'étoffer notre propre exposition.

La seconde avec le SYTRAL vise à promouvoir les collections du musée. Elle autorise la mise à disposition auprès du SYTRAL de fac-similés et de panneaux pédagogiques sur nos 2 lignes de funiculaires qui font l'objet d'une grande rénovation.

Les reproductions d'oeuvre seront exposées dans les différentes stations. Donc, je vous remercie d'autoriser la signature de ces 2 conventions.

M. LE PRESIDENT: Merci madame Picot. Y a t-il des demandes d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

- **N° CP-2018-2402** Lyon 3° Habitat et Logement social Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 73, 83 et 84 dans un immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan et appartenant aux consorts Merabet Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2403 Lyon 3° Développement urbain Projet Lyon Part-Dieu Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 1068 et 1166 de la copropriété le Vivarais situés 33 boulevard Vivier Merle et appartenant à Mme Mireille Mattutzu Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2404 Meyzieu Voirie de proximité Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jean Mermoz et appartenant à la Commune Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2405 Meyzieu Voirie de proximité Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Château et appartenant à la société European Homes Promotion 2 Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2406 Saint Cyr au Mont d'Or Voirie Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Champlong et appartenant aux consorts Morateur Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2407 Saint Cyr au Mont d'Or Voirie Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin de Champlong et appartenant à M. Serge Bastoul Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2408 Saint Didier au Mont d'Or Voirie de proximité Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin Ferrand et appartenant à la société en nom collectif (SNC) Saint-Didier Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2409 Saint Priest Voirie Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain agricole situées chemin de Saint Bonnet de Mure et appartenant à la Ville Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2410 Saint Priest Réserve foncière Secteur Mi-Plaine Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située au 108 route de Grenoble et appartenant aux consorts Martini Rétrocession par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2411 Solaize Voirie Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue de la Charrière et appartenant à M. Jean Fassion et aux copropriétaires de la parcelle cadastrée Al 123 Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2412 Vaulx en Velin Villeurbanne Développement urbain Carré de Soie Aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase Acquisition du lot n° 3 de la copropriété située 4, 8 et 12 allée du Textile, appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Etains de Lyon Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Les Etains de Lyon pour une éviction commerciale Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2413 Vaulx en Velin Développement urbain Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 94 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à Mme Rolande Gutierrez Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2018-2414 Bron Habitat et logement social Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 5 bis rue Christian Lacouture Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- **N° CP-2018-2415** Jonage Voirie de proximité Cession à titre onéreux à la Commune, suite à préemption avec préfinancement, d'un ensemble immobilier situé 19 rue de la République Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2416 Lyon 3° Développement urbain Projet urbain Part-Dieu Cession, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert, à SNCF Réseau pour la réalisation de la nouvelle voie ferrée dite voie L en gare de Lyon Part-Dieu Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2417 Tassin la Demi Lune Développement urbain Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Tassin de Gaulle, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Georges Perret Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2418 Villeurbanne Développement urbain Cession suite à préemption avec préfinancement, à la Commune de Villeurbanne d'un local commercial et d'une cave situés 27 cours Tolstoi Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2419 Villeurbanne Développement urbain Carré de Soie Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie Cession, à titre onéreux, à Est Métropole habitat (EMH) d'une parcelle de terrain nu cadastrée BZ 98 p2 située 49 rue de la Soie Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2420 Curis au Mont d'Or Poleymieux au Mont d'Or Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique, mettant à disposition du syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO), le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or, lieu-dit La Forêt et lieu-dit La Barre Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2421 Ecully Equipement Public Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique mettant à disposition, de la Commune d'Ecully, d'un bâtiment à usage de gymnase et du plateau d'évolution sportives situés rue Jean Rigaud Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2422 Lyon 7° Habitat et logement social Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 204 Grande rue de la Guillotière Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2423 Pierre Bénite Equipement Public Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'assainissement sur une parcelle située 96 boulevard de l'Europe et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône Approbation d'une convention Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2424 Feyzin Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) Direction générale déléguée aux ressources Direction des affaires juridiques et de la commande publique -
- **M.** LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2402 à CP-2018-2424. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vais d'abord vous présenter les acquisitions :

Le premier dossier est le numéro CP-2018-2404 qui concerne la Commune de Meyzieu qui cède une surface de 1 549 m². C'est un terrain nu pour réaliser de la voirie de proximité.

Le dossier n° CP-2018-2405 concerne aussi la Commune de Meyzieu. La société European Homes Promotion 2 cède un terrain nu de 686 m², pour l'élargissement de la rue du Château d'eau.

Le dossier n° CP-2018-2408 concerne la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour une opération de voirie à destination de l'élargissement d'un chemin. Il s'agit de la vente d'un terrain nu à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2018-2409 concerne la Commune de Saint Priest, afin d'élargir le chemin de Saint Bonnet de Mûre, avec l'acquisition d'une surface de 1 573 m^2 à titre gratuit.

Les 2 dossiers suivants n° CP-2018-2402 et CP-2018-2403 concernent Lyon 3°. Les vendeurs sont des particuliers dans le cadre de l'opération d'habitat et de logement social ; un local commercial et 2 caves sont vendus pour 70 000 €. Dans le cadre du développement urbain à Lyon Part-Dieu, il s'agit d'un T2 et d'un emplacement de stationnement vendus 154 000 €.

Les 2 dossiers n° CP-2018-2406 et CP-2018-2407 concernent Saint Cyr au Mont d'Or. Des parcelles de terrain nu sont vendues par des particuliers dans le cadre de l'élargissement du chemin de Champlong, respectivement, pour la somme de 10 100 € et de 2 750 €.

Le dossier n° CP-2018-2410 concerne la Commune de Saint Priest pour la réserve foncière dans le secteur Mi-Plaine. Il s'agit d'une surface de 5 901 mètres carrés, pour un montant de 310 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2411 concerne la Commune de Solaize. Il s'agit d'une expropriation pour une voie nouvelle d'un terrain nu, pour un montant de 23 000 €.

Les dossiers n° CP-2018-2412 et CP-2018-2413 concernent la Commune de Vaulx en Velin. Dans le premier dossier dans le cadre de la ZAC Tase ; il s'agit d'un local industriel pour une éviction commerciale, pour un montant total de 525 500 €. Le second dossier concerne un terrain bâti dans la ZAC du Mas du Taureau pour un total de 450 000 €.

En ce qui concerne les cessions :

Le dossier n° CP-2018-2414 concerne la Commune de Bron. L'acquéreur est la SA Alliade habitat pour réaliser de l'habitat et du logement social. C'est un terrain bâti de 466 mètres carrés pour un montant de 330 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2415 concerne la Commune de Jonage. Il s'agit de faire une revente pour une voirie de proximité, avec un terrain bâti de 1 010 mètres carrés pour 150 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2416 concerne la Commune de Lyon 3°. L'acquéreur est la SNCF Réseau pour la voie ferrée nouvelle en gare de Lyon Part-Dieu ; il s'agit d'une surface de 727 m² pour un montant de 83 737,50 €.

Le dossier n° CP-2018-2417 concerne la Commune de Tassin la Demi Lune dans le cadre de la ZAC du Centre. Il s'agit d'un terrain nu d'une surface de 2 m² pour un montant de 1 000 €.

Les dossiers n° CP-2018-2418 et CP-2018-2419 concernent la Ville de Villeurbanne : le premier concerne la revente à la Commune suite à préemption, d'un local commercial et d'une cave pour 200 000 € ; le deuxième concerne Est Métropole habitat qui fait une acquisition dans le cadre de la ZAC de Villeurbanne La Soie, d'un terrain nu de 62 mètres carrés pour 101 280 €.

Pour les dossiers divers :

Le dossier n° CP-2018-2420 concerne les Communes de Curis au Mont d'Or et Poleymieux au Mont d'Or pour la réalisation d'un équipement public. Il s'agit de la résiliation amiable d'un bail emphytéotique mettant à disposition du syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO), le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or.

Le dossier n° CP-2018-2421 concerne la Commune d'Ecully en vue d'un équipement public. Il s'agit aussi de la résiliation à l'amiable d'un bail emphytéotique mettant à disposition de la Commune, un bâtiment à usage de gymnase.

Le dossier n° CP-2018-2422 concerne la Commune de Lyon 7°. Il s'agit de la mise à disposition par bail emphytéotique à la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 204 Grande rue de la Guillotière. Le droit d'entrée est de 1 100 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2423 concerne la Commune de Pierre Bénite à destination d'un équipement public. Il s'agit d'une servitude de passage de la canalisation public d'assainissement.

Enfin, le dossier n° CP-2018-2424 concerne la Commune de Feyzin. Cela s'inscrit dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Il s'agit de l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP). Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT: Merci pour cet esprit de synthèse! Pas d'intervention? Pas d'opposition?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2402, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2402, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2414 (article 26 du règlement intérieur du Conseil),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2419, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Béatrice VESSILLER, membre du conseil d'administration de Sollar, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2422 (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

La séance est levée à 11 heures 35.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 juin 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,